

DÉCLARATION

Grand cercle d'engagement pour la pleine participation des Peuples autochtones à l'économie québécoise

ADOPTÉE LORS DU GRAND CERCLE ÉCONOMIQUE DES PEUPLES AUTOCHTONES ET DU QUÉBEC - TIO'TIA:KE (MONTRÉAL), LE 26 NOVEMBRE 2021

En 2006, les élus et représentants des Premières Nations et des gouvernements provincial et fédéral se sont donné rendez-vous à Mashteuiatsh dans le cadre du Forum socioéconomique des Premières Nations. Les engagements, initiatives et partenariats ayant découlé de cet important événement ont contribué à donner un élan au développement socioéconomique des Premières Nations, un effet qui s'est fait ressentir pendant de nombreuses années. Quinze (15) ans plus tard, l'Assemblée des Premières Nations Québec-Labrador (APNQL) et le gouvernement du Québec organisent conjointement un nouveau rendez-vous économique d'envergure, réunissant élus et représentants des communautés d'affaires des Peuples autochtones et du Québec.

Ce Grand cercle économique des Peuples autochtones et du Québec réunit, les 25 et 26 novembre 2021 au Centre Sheraton de Montréal, des centaines de leaders politiques et économiques venus échanger autour de l'objectif d'assurer la pleine participation des Peuples autochtones à l'économie québécoise.

En participant à ce Grand cercle économique, ces leaders ont eu l'occasion de faire partie d'un événement historique tenu dans un esprit de réconciliation, et dont les retombées contribueront à jeter les bases de la création de richesses pour, par et avec les Peuples autochtones.

Cet événement n'est pas une finalité, mais le début d'un mouvement que nous souhaitons voir se transporter dans toutes les régions du Québec et dans toutes les sphères d'activités.

C'est pourquoi il a été résolu d'adopter cette Déclaration et d'inviter organisations et entreprises à y adhérer, afin de concrétiser un large mouvement d'appui à l'autodétermination des Peuples autochtones et à leur pleine participation à l'économie québécoise.

Préoccupés par le fait que les Peuples autochtones sont trop longtemps restés en marge du développement économique et social au Québec, ce qui les a empêchés d'exercer, notamment, leur droit au développement conformément à leurs propres besoins,

Conscients que le contexte socioéconomique dans lequel les peuples autochtones évoluent présentement ne permet pas l'épanouissement individuel ni collectif, notamment afin d'éliminer l'énorme fossé qui sépare les conditions de vie des Autochtones de celles des Québécois,

Reconnaisants que toutes les organisations et entreprises de la société civile québécoise partagent une responsabilité à l'égard de l'amélioration des conditions socioéconomiques des peuples autochtones,

Persuadés que la croissance économique des Peuples autochtones a un effet bénéfique non seulement pour leurs communautés, mais aussi sur l'ensemble de celles du Québec et de ses régions,

Convaincus que les alliances et partenariats d'affaires constituent un facteur de succès pour l'avenir des communautés autochtones, avec un impact également bénéfique sur l'économie québécoise,

Guidés par les principes de la réconciliation entre les peuples autochtones et allochtones, **Prenons** part à ce GRAND CERCLE D'ENGAGEMENT en endossant la présente Déclaration.

En endossant cette Déclaration, nous acceptons de faire partie du Grand cercle d'engagement, un mouvement pour une pleine participation des Peuples autochtones à la vie économique et sociale au Québec. Conséquemment, nous prenons les engagements suivants :

1. **Reconnaitre** que les Peuples autochtones forment des Nations distinctes, chacune avec son histoire et sa propre culture, libres de choisir leurs moyens de développement économique et social, par l'intermédiaire de représentants qu'ils ont eux-mêmes choisis conformément à leurs propres procédures.
2. **Reconnaitre** également l'existence de territoires ancestraux et de traités, lesquels ont une importance fondamentale pour les Peuples autochtones et le développement durable de leurs communautés.

3. **Prendre activement part** au mouvement de réconciliation notamment en encourageant la participation de différents acteurs de la société civile, dont le milieu des affaires.
4. **Assumer** un rôle actif dans l'objectif d'élever le niveau de vie dans les communautés autochtones, en contribuant notamment à leur croissance économique et en développant des projets répondant à leurs besoins.
5. **Consulter et coopérer** de bonne foi avec les Peuples autochtones concernés avant d'adopter et d'appliquer toute mesure susceptible d'affecter leurs droits ou leurs intérêts.
6. **Prioriser** la conclusion d'ententes avec les Peuples autochtones comme un outil pour assurer la pleine participation des communautés à la croissance économique.
1. Assemblée des Premières Nations Québec-Labrador
7. **Souscrire** au renforcement des relations d'affaires entre Québécois et Peuples autochtones dans une approche qui soit bénéfique pour les communautés autochtones et qu'elles constituent un levier de développement à la fois économique et social.
8. **Adopter** des mesures incitatives pour stimuler l'investissement dans les communautés et auprès des entreprises autochtones, notamment afin d'accroître le développement d'emplois et de formation, particulièrement chez les femmes et les jeunes autochtones.
9. **Reconnaître** l'apport des Peuples autochtones à l'économie québécoise et leur capacité à faire partie intégrante de la solution pour pallier la pénurie de main-d'œuvre à laquelle le Québec est présentement confronté.
10. **Assurer** une représentation équitable des Peuples autochtones en milieu de travail, en investissant notamment dans le recrutement et le maintien en poste des talents autochtones, le soutien à leur perfectionnement professionnel et leur avancement, et la promotion de la mobilité des employés autochtones dans tous les secteurs et niveaux d'emploi.
11. **Combattre** toute forme de racisme ou de discrimination à l'égard des Autochtones, notamment en matière d'emploi ou de conditions de travail.
12. **Faire connaître et partager** les engagements réalisés, les histoires à succès et autres actions positives contribuant à offrir des exemples à suivre à d'autres

entreprises et organisations, avec une attention particulière d'offrir des modèles aux jeunes, aux femmes et aux entrepreneurs autochtones.

13. **Convenir de tenir des Grands cercles régionaux et de se réunir à nouveau à l'échelle provinciale d'ici cinq ans afin de faire le point sur les progrès réalisés et d'échanger sur de nouveaux engagements afin de poursuivre la vision ayant inspiré cette présente Déclaration.**